

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 6 février 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 16

Le six février deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND,

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Corinne CHARPENAY, Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Séverine LIETSCH, Guylène SELIN, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 29/01/2025

Délibération n° 2025-05 Renouvellement de la convention territoriale globale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Convention Territoriale a été validée en 2020 pour une durée de 5 ans. Elle est échue depuis le 31 décembre 2024.

La convention territoriale globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20250206-202505-DE

Suite au bilan de cette première CTG et à l'analyse des besoins de la Commune, Montanay souhaite intégrer au sein de la prochaine convention le maintien des dispositifs existants sur les volets petite enfance et enfance.

Les principaux objectifs retenus pour Montanay sont :

- Pour la petite enfance
 - o Maintenir l'offre d'accueil actuelle et favoriser son développement.
 - o Poursuivre la promotion du métier d'assistante maternelle.
 - o Déployer le Service Public de la Petite Enfance.
 - o Soutenir l'action du Relais Petite Enfance.
 - o Maintenir l'attention particulière portée aux enfants ayant des besoins spécifiques notamment le handicap.
- Pour l'enfance
 - o Maintenir l'offre d'accueil actuelle et favoriser son développement.
 - o Garantir la continuité d'accueil des enfants en situation de handicap.
 - o Soutenir les passerelles EAJE/Ecole et les partenariats entre l'école et la médiathèque.
 - o Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs et participer aux projets de la Commune.
 - o Renforcer l'attractivité et fidéliser nos animateurs.
 - o Répondre aux besoins spécifiques de certains enfants et certaines familles

A ces objectifs, s'ajoute celui de poursuivre le travail partenarial avec les autres membres de la CTG (Neuville sur Saone, Fontaine sur Saone, Genay, Fleurieu et Rochetaillée) notamment sur le volet petite enfance (réunion des directeurs de structures, actions de promotion du métier d'assistante maternelle, RPE ...) et sur le volet enfance (rencontres des directeurs de structures, rencontres inter-centres, ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Approuve le renouvellement de la CTG

Article 2 : Autorise le Maire de Montanay à signer la nouvelle CTG

A Montanay, le 7 février 2025

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, CHRISTOPHE SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 10/02/2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/02/2025

Application agréée E-legalite.com